



**RETAIL
ESTATES**



Communiqué de presse

Informations réglementées

Ternat, 12 juillet 2023, 8h15

RÉSULTAT DE L'ACOMPTE SUR DIVIDENDE OPTIONNEL

LES ACTIONNAIRES OPTENT POUR LA SOUSCRIPTION D'ACTIONS NOUVELLES À HAUTEUR DE PRESQUE 35 % DE LEURS DROITS DE DIVIDENDE

AUGMENTATION DU CAPITAL DE 16,89 MILLIONS D'EUROS QUI SERVIRA À FINANCER L'ACHAT DU RETAIL PARK « ALEXANDRIUM II MEGASTORES » À ROTTERDAM

1. Résultat de l'acompte sur dividende optionnel

Dans le cadre de l'acompte sur dividende optionnel, les actionnaires de Retail Estates ont opté pour la souscription d'actions nouvelles à hauteur de 34,97% de leurs droits de dividende.

Le résultat de la souscription témoigne de la confiance des actionnaires dans la stratégie de la société dans le contexte d'un marché boursier volatil.

Au total, 34,97 % des coupons n° 31 ont été apportés en échange d'actions nouvelles. Par conséquent, 289.760 actions nouvelles ont été émises le 12 juillet 2023 pour un montant total de 16.895.905,60 euros (prime d'émission comprise). Ces actions seront admises à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam à partir ou aux alentours du 12 juillet 2023 et seront donc à partir de ce moment immédiatement négociables. Ces actions participeront aux résultats de l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} avril 2023.

Cette augmentation du capital sera affectée au financement de l'achat du retail park « Alexandrium II Megastores » à Rotterdam, annoncé dans le communiqué de presse du 16 juin 2023, qui aura lieu début octobre 2023, après obtention de l'accord administratif de la ville de Rotterdam. L'augmentation du capital fait baisser le taux d'endettement (plafonné légalement) de 0,8% par rapport à une distribution à 100 % de l'acompte sur dividende en espèces.

La distribution effective de l'acompte sur dividende optionnel débutera le 12 juillet 2023, en fonction du choix des actionnaires, sous la forme (i) de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport de droits de dividende, (ii) du paiement du dividende en espèces ou (iii) d'une combinaison des deux modalités de paiement mentionnées.

2. Déclaration de transparence

Conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (la « **Loi de Transparence** »), Retail Estates SA informe que, suite à l'augmentation du capital du 12 juillet 2023 pour un prix d'émission total de 16.895.905,60 euros (à savoir un capital de 6.519.712,89 euros et une prime d'émission de 10.376.192,71 euros), le capital total de Retail Estates SA s'élèvera à 323.456.308,11 euros, représenté par 14.375.587 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou actions sans droit de vote, ni d'obligations convertibles ou droits de souscription donnant droit à des actions. Chacune de ces actions octroie un droit de vote à l'assemblée générale. Ces actions représentent donc le dénominateur pour la notification dans le cadre de la réglementation de transparence. Outre les seuils légaux, l'article 9 des statuts de Retail Estates SA prévoit, en application de l'article 18, §1 de la Loi de Transparence, un seuil statutaire supplémentaire de 3%. L'admission à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam des nouvelles actions dont il est question dans ce communiqué de presse a été demandée.

À PROPOS DE RETAIL ESTATES SA

Retail Estates SA est une société immobilière réglementée publique spécialisée dans certains créneaux de marché et particulièrement dans la mise à disposition de magasins situés en périphérie des agglomérations ou le long des axes routiers menant aux centres urbains. Retail Estates SA achète ces biens immobiliers à des tiers ou les construit et les commercialise pour son propre compte. Les immeubles ont une superficie allant de 500 m² à 3 000 m². Un immeuble commercial typique présente une superficie moyenne de 1 000 m² en Belgique et de 1 500 m² aux Pays-Bas.

Au 31 mars 2023, Retail Estates sa détient en portefeuille 1 013 immeubles, pour une surface commerciale totale de 1 211 004 m², répartis sur la Belgique et les Pays-Bas. Le taux d'occupation du portefeuille au 31 mars 2023 est de 98,08 % contre 97,83 % au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2023, les experts immobiliers indépendants ont estimé la juste valeur du portefeuille immobilier consolidé de Retail Estates sa à 1 888,56 millions d'euros.

Cotée sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam, Retail Estates SA possède le statut de société immobilière réglementée publique.

DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES

Le présent communiqué de presse contient un certain nombre de déclarations prévisionnelles. Les risques et incertitudes qui pèsent sur de telles prévisions peuvent impliquer que les résultats réels s'écartent considérablement des résultats annoncés par lesdites déclarations prévisionnelles dans le présent communiqué. Les principaux facteurs susceptibles d'influencer les résultats sont notamment l'évolution de la situation économique et les facteurs commerciaux, fiscaux et conjoncturels.

Ternat, le 12 juillet 2023

Jan De Nys, administrateur délégué de Retail Estates SA

Pour tout renseignement complémentaire

Retail Estates SA, Jan De Nys – CEO, tél. +32 2/568 10 20 – +32 475/27 84 12

Retail Estates SA, Kara De Smet – CFO, tél. +32 2/568 10 20



RETAIL ESTATES SA

SIR publique de droit belge

Industrielaan 6 B-1740 Ternat •

RPM Bruxelles • TVA BE 0434 797 847 •

Tél.: +32 2 568 10 20

info@retailestates.com • www.retailestates.com

'IN RETAIL WE TRUST'

